

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Présents :** M. CHAMBE Régis, Mme FAYET Nathalie, M. GUYOT Jean Luc, Mme CHARDON Monique, Mme GRANGE Mireille, M. BUISSON Jean Luc, M. FAYOLLE Bruno, Mme BUISSON Ghislaine, M. ESCALE Christian, Mme CHARVOLIN Annabelle, M FURNION Daniel, Mme GUYOT Dominique, M SANGOUARD Jérôme, Mme JOMAND Cécile, M CROZIER Benoit, M GOUTAGNY Raphaël, Mme MORLON Monique, M GUILLEMOT Jules, Mme RIBEIRO Carine, Mme ROQUE FALEIRO Gaëlle, Mme TISSEUR Simone, M RODRIGUEZ Gérard, M VERICEL François, Mme VINCENT Anne, M RIVOIRE Thomas, M. GUYON Marc, Mme CAREL Marianne.  
**Secrétaire :** Mme CHARDON Monique.

## 1. Servitude de passage Rochefort

Monsieur le Maire indique au conseil qu'ENEDIS a installé un transformateur sur une parcelle communale (cadastrée AB 478) située rue de Rochefort afin de renforcer son réseau notamment en raison de la construction de la résidence sénior. Il est donc proposé de valider les termes d'une convention de servitude à passer avec l'opérateur afin que celui-ci soit autorisé à intervenir à tout moment sur son ouvrage pour en assurer la maintenance et le fonctionnement.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention tel que décrit ci-dessus et autorise le Maire à la signer.*

## 2. Décision modificative emprunts Village Nature

Charles ROBERT explique à l'assemblée que la commune a finalement contracté (en 2 fois) 4,6 millions d'euros d'emprunts pour la rénovation du Village Nature alors qu'on avait inscrit seulement 3,7 millions d'euros au budget.

Il y a donc lieu de prendre une décision modificative.

Il est proposé de « prélever » les 900 000 € de crédits manquants :

- d'une part, sur l'emprunt prévu pour d'éventuelles acquisitions de terrains qui n'ont pas été concrétisées (800 000 € sur un total de 810 000 €).
- d'autre part, 100 000 € complémentaires sur les 850 000 € de subventions inscrites à la Région car la demande finale ne s'élève qu'à 750 000 €.

Les opérations comptables sont les suivantes :

Chapitre 1641 –service 08/95 :	+ 900 000 €
Chapitre 1641 –service 01/020 :	- 800 000 €
Chapitre 1322 –service 08/95 :	- 100 000 €

*Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.*

## 3. Avenants Village Nature

Jean-Luc BUISSON présente au conseil la liste des travaux modificatifs intervenus récemment dans le cadre de l'avancement du chantier du Village Nature.

Cela concerne les lots n° 10, 11, 13, 24, 26 et 36 B. Il présente le détail de ces travaux (tableau distribué en séance. La somme des plus et des moins amène un montant total négatif de - 1 180,22 € TTC (- 983,52 € HT).

*Le conseil, à l'unanimité, approuve les avenants tels que présentés ci-dessus.*

## 4. Réduction du temps de travail d'un agent

Monsieur le Maire indique au conseil que Denise POYARD, agent polyvalent de restauration au restaurant scolaire, a émis le souhait de réduire un petit peu son temps de travail hebdomadaire pour se libérer le mercredi. Cet agent donnant toute satisfaction et sa demande étant facile à intégrer dans l'organisation de l'équipe, Cyrille BUISSE a validé cette demande. Elle passerait donc d'un temps plein (35 heures) à 32,85 h/semaine.

*Le conseil, à l'unanimité, approuve la réduction du temps de travail de Madame POYARD tel que décrit ci-dessus.*

## 5. Convention S.P.A.

Monsieur le Maire indique au conseil que, la commune n'étant pas dotée d'un équipement permanent destiné à accueillir les animaux errants, elle est dans l'obligation de déléguer cette mission à un organisme extérieur. Depuis de nombreuses années, c'est la SPA de Brignais qui remplit cette fonction. Ce partenariat est officialisé par une convention qui doit être renouvelée chaque année, notamment pour définir les prestations choisies et le montant du forfait calculé au nombre d'habitants. Le forfait 2021 reste à 0,60 €/habitant (pour 4 054 habitants).

SEANCE DU 1er OCTOBRE 2020



es frais de fourrière éventuels sont à la charge du propriétaire lorsqu'il est retrouvé et de la commune dans le cas contraire : 25 € de prise en charge + 12 €/jour (chien) ou 7 €/jour (chat) pour un maximum de 8 jours, délai au-delà duquel l'animal devient propriété du refuge. Les frais d'identification (puce ou tatouage) s'élèvent à 60 €. Il précise que c'est la convention « simple » qui est en vigueur à Saint Martin en Haut depuis de nombreuses années, à savoir que c'est la commune qui se charge de capturer les animaux et de les amener au refuge.

*Le conseil, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à passer avec la S.P.A. de Brignais, tel que décrit ci-dessus et autorise le Maire à la signer.*

### 5. Réseau de chaleur

Monsieur le Maire indique au conseil que la phase d'étude technique et financière concernant la construction d'un réseau de chaleur à travers le village touche à sa fin. Le calendrier de réalisation envisagé par le SYDER impose que les futurs « clients » du réseau s'engagent de façon ferme et contractuelle sur leur adhésion au projet. Il présente en détails le projet définitif au moyen des 2 documents distribués en séance. Le plan d'implantation pour le tracé, les caractéristiques du réseau et les bâtiments desservis ainsi qu'un tableau qui récapitule les enjeux financiers de l'opération. Il indique également que l'OPAC s'est engagé dans le projet pour le bâtiment des Rivoires immédiatement, à plus long terme pour le site de Croix Bertrand (le bâtiment a vocation à être détruit et reconstruit). La question demeure en suspens pour la résidence Maganay. De son côté, l'association de la Maison de Retraite se prononcera dans les prochains jours pour intégrer le projet avec la résidence seniors, le foyer les Ollagnes et l'EHPAD. Par ailleurs, un nouveau « client » s'est greffé sur le projet : le promoteur AT Synergie pour son futur bâtiment « les jardins d'Aline ». Le Maire précise que le projet ne se concrétisera que si la Maison de Retraite s'engage aux côtés de la commune.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réseau de chaleur tel que décrit en séance et donne son accord pour signer les conventions adéquates avec le SYDER, maître d'ouvrage du projet.*

### 7. Servitude de canalisations

Monsieur le Maire indique au conseil que la CCMDL a réalisé des travaux de réfection et création de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales le long de l'avenue des Hauts du Lyonnais et notamment sous les stades et voiries appartenant à la commune. 4 parcelles communales sont concernées, cadastrées O 273, O 294, O 435 et O 541. Il y a donc lieu d'accorder une servitude à la CCMDL pour procéder à la surveillance, l'entretien, la réparation ou le remplacement des ouvrages installés sur ces terrains. Il est précisé que la convention prévoit que la commune propriétaire s'engage à consulter systématiquement le bénéficiaire pour tout projet de travaux de construction ou de plantation sur les terrains concernés.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à passer avec la CCMDL tel que décrit ci-dessus et autorise le Maire à la signer.*

### 3. Cession de chemins

Nathalie FAYET indique au conseil qu'un chemin classé initialement dans le domaine public communal vers les Fanges entre la route de Saint André la Côte et le chemin qui mène au camping et qui traversait initialement plusieurs parcelles privées, n'est plus utilisé depuis très longtemps et a même disparu « physiquement » sur le terrain. Afin de régulariser la situation concernant Monsieur RIVOIRE qui souhaitait rejoindre les parcelles de sa propriété, le déclassement de ce chemin a fait l'objet d'une enquête publique. Il est donc maintenant passé dans le domaine privé de la commune sous le numéro de parcelle AC 735. Il est donc proposé au conseil de céder (à l'euro symbolique) cette parcelle à Monsieur RIVOIRE pour se mettre en conformité avec la situation existante sur le terrain.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession de la parcelle cadastrée AC 735 à Monsieur RIVOIRE.*

### 9. Création de poste

Charles ROBERT explique au conseil que 4 agents communaux arrivés à l'échelon maximum de leur cadre d'emploi actuel doivent changer de cadre d'emploi pour pouvoir, à l'avenir, bénéficier à nouveau d'une progression de carrière. Cela nécessite donc la création de 4 nouveaux postes correspondant à ce besoin, qui s'accompagne de 4 suppressions des postes qu'ils occupaient jusqu'à présent. Les agents concernés sont :

	Poste supprimé	Poste créé
Jean-François BONNIER :	adjoint technique territorial 2ème classe	adjoint technique territorial
Sabine CHAMBE :	adjoint technique territorial 2ème classe	adjoint technique territorial
Edith VACHER :	agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	adjoint technique territorial
Yrille BUISSE :	adjoint technique 1ère classe	adjoint technique territorial

*Le conseil municipal décide la création de 4 postes accompagnés de la suppression des 4 postes devenus vacants de la façon suivante :*

*25 pour, 2 abstentions pour Monsieur BONNIER, Madame VACHER et Monsieur BUISSE.*

*24 pour, 2 abstentions et 1 contre pour Madame CHAMBE*

### 10. Avenants CTM

Charles ROBERT indique au conseil que la pose du bardage supplémentaire décidé sur un des hangars extérieurs au CTM, validé par avenants au mois de juin, a fait l'objet d'une remarque du Bureau d'Etudes Structures. Celui-ci a fait valoir la nécessité de renforcer la charpente de ce hangar compte tenu des nouvelles contraintes qu'il pourrait être amené à subir du fait de la prise au vent supplémentaire. Le coût de ces travaux complémentaires s'élève à 1 287,50 € HT. Concernant le lot Métallerie, il y a lieu de rajouter un garde corps et de supprimer une main courante, le coût supplémentaire de ces travaux est de 708,50 € HT.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant supplémentaire au marché pour le lot n° 3 pour un montant de 1 287,50 € HT et l'avenant n° 2 supplémentaire pour le lot n° 7 pour un montant de 708,50 € HT.*

L'ordre du jour étant épuisé, Régis CHAMBE clos la séance à 23 h 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 5 novembre 2020.

Régis CHAMBE,  
Maire

